

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

PREMIER TRIMESTRE

31 mars 2022

(non audité)

Rapport financier trimestriel

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022	4
RÉSULTATS FINANCIERS	8
GESTION DES RISQUES	15
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	16
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	17

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 26 mai 2022 est préparé pour le troisième trimestre clos le 31 mars 2022 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois correspondants de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2021. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2021 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les perturbations liées à la pandémie mondiale de COVID-19, à l'escalade du conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et aux fortes pressions inflationnistes du début de 2022, ont amplifié l'incertitude de mesure au moment de porter des jugements et d'élaborer les hypothèses utilisées dans les estimations. À l'exception de ce qui précède, aucun changement majeur n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du premier trimestre de 2022.

Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2021.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Au premier trimestre de 2022, l'activité économique demeurait vigoureuse au Canada, soutenue par les taux de vaccination élevés, l'élimination des restrictions liées à la pandémie, la forte demande étrangère et les prix élevés des produits de base. Le resserrement de la conjoncture du marché du travail, la persistance des contraintes relatives à la chaîne d'approvisionnement et la forte demande des consommateurs laissent entrevoir que le rendement de l'économie canadienne pourrait être égal ou supérieur à sa capacité.

En 2021, l'économie canadienne a rebondi et, après avoir diminué de 5,2 % en 2020, son taux de croissance annuel réel a été de 4,6 %. La forte croissance devrait persister en 2022, à un taux de 4,2 %¹. Des politiques monétaires et budgétaires toujours accommodantes continueront de favoriser l'économie. Les consommateurs et consommatrices seront probablement à l'origine de la croissance en raison de la demande refoulée, de l'épargne accumulée pendant la pandémie, de leur regain de confiance et de la forte croissance des salaires due à l'amélioration du marché du travail. Les investissements des entreprises devraient également beaucoup augmenter. Les prix élevés des produits de base, en particulier sur les marchés de l'énergie, et la forte demande étrangère soutiendront la reprise des exportations canadiennes.

Selon la plupart des mesures, notamment le niveau d'emploi, le taux de chômage et le nombre d'heures travaillées, tant en ce qui concerne la moyenne totale que la moyenne hebdomadaire par travailleur ou travailleuse, le marché du travail canadien a dépassé les niveaux d'avant la pandémie. La conjoncture du marché du travail s'est resserrée, ce qui a poussé la croissance des salaires à un niveau se rapprochant de celui d'avant la pandémie.

Le niveau record atteint par les prix des logements en 2021 a été dépassé au début de 2022. Le prix MLS® moyen au Canada a atteint un sommet record de 784 853 \$ au cours des trois premiers mois de 2022. Il s'agit d'une augmentation de 18 % par rapport à la période correspondante en 2021. Un faible nombre d'inscriptions a été observé partout au pays, ce qui a fait en sorte que les prix ont atteint un niveau record et entraîné un léger ralentissement des ventes, après qu'elles aient atteint un niveau record en 2021. Le nombre de ventes MLS® désaisonnalisés annualisés a diminué de 11 % par rapport à la même période en 2021, pour s'établir à 670 720 logements au cours des trois premiers mois de 2022. De même, le nombre désaisonnalisés annualisés de mises en chantier d'habitations a diminué de 21 % par rapport à la même période en 2021, pour s'établir à 243 585 au cours des trois premiers mois de 2022. Malgré cette baisse des ventes et des mises en chantier, celles-ci demeurent à des niveaux historiquement élevés en raison de la faiblesse des coûts d'emprunt, du fait que le revenu disponible est élevé, des préférences des acheteurs et acheteuses à l'égard d'une plus grande superficie habitable et de l'offre limitée.

L'incertitude reste élevée en ce qui concerne le marché de l'habitation au Canada. Parmi les risques faisant en sorte que l'activité pourrait dépasser les prévisions, on note un essor économique découlant de l'augmentation de la confiance des consommateurs et consommatrices, combiné à une résolution plus rapide des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, à la faiblesse des taux hypothécaires, à la forte immigration et à une préférence continue pour des logements plus grands dans le cadre de plans de télétravail durables. Parmi les risques présentant un risque de détérioration, on note l'hésitation des consommateurs et consommatrices, les pressions inflationnistes plus fortes que prévu qui alimentent une hausse des taux d'intérêt et des taux hypothécaires, et un risque géopolitique élevé précisément lié au conflit qui persiste entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Le ratio de la dette au revenu disponible des ménages est également revenu à des niveaux élevés. Au quatrième trimestre de 2021, il a atteint un sommet record de 186 %. La SCHL va continuer de surveiller les signes de forte vulnérabilité du marché de l'habitation.

Au premier trimestre de 2022, cette conjoncture économique a eu une incidence importante sur nos résultats financiers, comme il est indiqué ci-dessous, à la section Résultats financiers.

¹ Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, avril 2022.

Budget fédéral de 2022

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements en matière de logement et certaines modifications à des programmes de logement existants.

Le budget propose de nouveaux investissements dans le logement qui seront administrés par la SCHL, notamment :

- 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements dont l'objectif est de créer un nombre net de 100 000 logements neufs. Le fonds s'adaptera aux besoins et aux réalités des villes et des collectivités et pourrait comprendre un soutien comme un incitatif annuel « par porte » pour les municipalités, ou des avances sur les paiements d'incitatifs anticipés pour les investissements dans les processus municipaux de planification et d'exécution des programmes qui accéléreront la production de logements.
- À partir de 2022-2023, l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) sera prolongée par un apport de 1,5 milliard de dollars, ce qui répondra aux besoins urgents en matière de logement des populations vulnérables du Canada en leur offrant rapidement un logement convenable et abordable. Ce nouveau financement devrait permettre de créer au moins 6 000 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % du financement sera consacré à des ensembles résidentiels destinés aux femmes.
- 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer conjointement et lancer une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique.
- Un montant supplémentaire de 458,5 millions de dollars, à compter de 2022-2023, pour offrir des prêts et des subventions à faible taux d'intérêt aux fournisseurs de logements pour ménages à faible revenu dans le cadre du volet à faible revenu du programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes annoncé dans le budget de 2021.
- Un montant supplémentaire de 26 millions de dollars pour aider les propriétaires-occupants du Québec dont les logements doivent être remis en état en raison des dommages que la pyrrhotite a causés aux fondations.
- 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour mobiliser les provinces et les territoires au cours de la prochaine année afin d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte des droits des acheteurs et acheteuses d'une propriété et de présenter un plan national pour mettre fin aux offres à l'aveugle.
- 475 millions de dollars en 2022-2023 afin d'offrir un paiement ponctuel de 500 \$ aux personnes aux prises avec des problèmes d'abordabilité du logement.

Le budget de 2022 propose également d'ajuster les programmes actuels de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de la façon suivante :

- Verser un financement de 2,9 milliards de dollars dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL). Cela accélérera la création d'un maximum de 4 300 logements et la réparation d'un maximum de 17 800 logements pour les membres de la population canadienne qui en ont le plus besoin.
- Réformer l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) en renforçant ses exigences en matière d'abordabilité et d'efficacité énergétique. Les promoteurs qui dépassent considérablement ces exigences et qui construisent des logements très abordables et écoénergétiques seront admissibles à la conversion d'une partie de leurs prêts remboursables en prêts non remboursables. L'initiative visera à ce qu'au moins 40 % des logements dont elle soutient la création aient un loyer égal ou inférieur à 80 % du loyer moyen du marché dans la collectivité locale visée;
- Verser un soutien de 200 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable, qui encourage de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable pour contribuer à l'élaboration et à la mise à l'échelle d'ensembles de logements locatifs avec option d'achat partout au Canada;

- Réaffecter 500 millions de dollars du financement destiné au FNCIL au lancement d'un nouveau Programme de développement des coopératives d'habitation visant à augmenter le nombre de coopératives d'habitation au Canada et réaffecter 1 milliard de dollars en prêts de l'iFCLL pour soutenir des ensembles de logements coopératifs. Il s'agit du plus important investissement dans la construction de coopératives d'habitation depuis plus de 30 ans. Il permettra la construction d'environ 6 000 logements.
- Prolonger l'Incitatif à l'achat d'une première propriété jusqu'au 31 mars 2025 et examiner des moyens de rendre le programme plus flexible et mieux adapté aux besoins des acheteurs et acheteuses d'une première propriété, notamment les ménages dirigés par une seule personne.

La SCHL doit obtenir les pouvoirs relatifs aux initiatives et au financement annoncés dans le budget de 2022. Nous sommes en train de déterminer le moment du lancement de ces initiatives. Nous prévoyons que celles-ci commenceront à avoir des répercussions sur les états financiers de la SCHL au premier trimestre de 2023.

De plus, les éléments suivants, annoncés dans le budget fédéral de 2021, devraient avoir une incidence sur les états financiers de la SCHL en 2022 :

- Le lancement du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV) est prévu pour le printemps 2022. Le budget de 2021 prévoyait 4,4 milliards de dollars sur cinq ans pour ce programme pour aider jusqu'à 200 000 propriétaires-occupants à effectuer des rénovations écoénergétiques majeures au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Ces prêts seront offerts aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs et aux propriétaires-bailleresses qui entreprennent des rénovations écoénergétiques déterminées dans le cadre d'une évaluation énergétique ÉnerGuide autorisée. Nous avons obtenu les pouvoirs financiers nécessaires à cette initiative en 2021.
- Le renouvellement et l'élargissement du Fonds d'innovation pour le logement abordable, pour lequel le budget de 2021 prévoyait 600 millions de dollars sur sept ans. Ce programme encourage les nouveaux modes de financement et les techniques de constructions novatrices.
- 315,4 millions de dollars sur sept ans par l'entremise de l'Allocation canadienne pour le logement pour augmenter l'aide financière directe aux femmes et aux enfants à faible revenu fuyant la violence, afin de les aider à payer leur loyer.

Nous continuons à mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, dotée d'une enveloppe de plus de 72 milliards de dollars sur 10 ans, qui permet à un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes d'avoir un chez-soi. La SNL est un plan global qui couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, elle est conçue pour évoluer au besoin afin de mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne en matière de logement.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur www.chezsoidabord.ca.

Nouveautés du côté du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite

En mars 2022, le BSIF a publié un document de consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite, qui présente des principes de gestion du risque lié aux placements que le BSIF estime pertinents pour les régimes de retraite fédéraux. Ces attentes sont liées à quatre volets : encadrement du risque au moyen d'une fonction indépendante; propension à prendre des risques et limites de risque; rapports sur le portefeuille et les risques; et politiques et processus d'évaluation. Nous examinons actuellement le document de consultation. La date limite pour fournir des commentaires à son sujet est le 13 mai 2022. Après avoir examiné les commentaires reçus, le BSIF présentera, au quatrième trimestre de 2022, sa proposition de futures initiatives de gestion du risque lié aux placements. Nous ne nous attendons pas à ce que cette proposition ait une incidence directe sur nos états financiers, mais, en tant que promoteur du régime de retraite de la SCHL, nous surveillerons de près l'évolution de la situation.

Ligne directrice sur l'assurance du rendement du capital, du levier financier et des liquidités

En avril 2021, le BSIF a publié un document de travail sur les attentes en matière d'assurance pour le rendement du capital, de l'effet de levier et des liquidités afin d'améliorer davantage l'uniformité, l'exactitude et la rapidité des évaluations des risques effectuées par les assureurs et les institutions de dépôt sous réglementation fédérale. En mars 2022, le BSIF a publié une ligne directrice provisoire pour recueillir les commentaires du public sur le document de travail sur l'assurance du rendement du capital, de l'effet de levier et des liquidités. La ligne directrice vise à mieux informer les auditeurs et les institutions sur le travail à effectuer sur les rapports réglementaires afin d'améliorer et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance dans l'ensemble des institutions financières sous réglementation fédérale (IFF). Le BSIF s'attend à ce que la haute direction examine et atteste l'exactitude et l'exhaustivité du calendrier de couverture du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) chaque trimestre, à compter de l'exercice 2023. De plus, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs internes évaluent l'efficacité des processus et des contrôles internes en place pour le TSAH, y compris les systèmes connexes à compter de l'exercice 2023, au moins une fois tous les trois ans. Enfin, à compter de l'exercice 2024, sur une base annuelle, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs externes évaluent et déterminent si les composantes de risque importantes du numérateur et du dénominateur des rapports énumérés à la page 10.10 du calendrier du TSAH, à la date de clôture des rapports, ont été préparées conformément au cadre réglementaire approprié et sont exemptes d'anomalies significatives. La SCHL prépare une réponse afin de fournir d'autres commentaires au BSIF d'ici la date limite du 31 mai 2022.

Consultation sur la gestion des risques par des tiers au moyen d'une ligne directrice B-10 révisée

En avril 2022, le BSIF a publié une ébauche révisée de la ligne directrice B-10 énonçant ses attentes concernant l'amélioration de la gestion des risques par des tiers aux fins de consultation publique. La ligne directrice provisoire reconnaît que le secteur financier tire parti des ententes avec des tiers depuis longtemps pour atteindre des objectifs d'efficacité, d'innovation et d'amélioration d'autres processus. Cette récente ébauche présente un ensemble plus complet de risques liés aux tiers dans le but d'améliorer la résilience opérationnelle et financière. La SCHL examine l'ébauche et évalue la nécessité de fournir de la rétroaction au BSIF avant la date limite proposée du 27 juillet 2022.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Notre équipe multidisciplinaire se consacre à cette nouvelle norme comptable et continue de faire des progrès dans sa mise en œuvre. Nous avons inclus des renseignements supplémentaires à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le 28 mai 2021, le ministère des Finances a lancé une consultation auprès du secteur sur les répercussions fiscales découlant de la mise en œuvre de l'IFRS 17. Dans son communiqué annonçant la consultation, le ministère des Finances a indiqué qu'il ne considérerait pas la marge de service contractuelle comme une réserve déductible aux fins de l'impôt. Une telle décision créerait donc une obligation fiscale actuelle pour les fournisseurs d'assurance.

Le budget de 2022 propose des modifications législatives pour que le taux d'imposition actuelle de la marge sur services contractuels soit de 90 % et pour permettre un report de 10 % à compter de 2023. De plus, la marge sur services contractuels comptabilisée lors de la transition à l'IFRS 17 deviendrait un revenu imposable sur une période de cinq ans. Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur nos résultats financiers et notre tarification.

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilan consolidé résumé

Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021 (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Total de l'actif	14 814	13 749	18 227	18 409	267 549	269 111	(919)	(912)	299 671	300 357
Total du passif	14 119	13 180	8 054	7 257	266 125	267 596	(911)	(886)	287 387	287 147
Total des capitaux propres du Canada	695	569	10 173	11 152	1 424	1 515	(8)	(26)	12 284	13 210

Nous avons déclaré 995 millions de dollars en dividendes depuis la fin de 2021. Cela a été partiellement compensé par un résultat global de 69 millions de dollars, entraînant une baisse de 926 millions du total des capitaux propres du Canada.

Notre actif total a diminué de 686 millions de dollars (0,2 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une diminution des prêts classés au coût amorti, car les échéances des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) ont dépassé les nouvelles émissions au cours du trimestre. De plus, nous n'accordons plus de prêts dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) et le remboursement des prêts accordés dans le cadre du PAPHA continue.
- Une diminution des placements en valeurs mobilières évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) en raison de la hausse des taux d'intérêt au cours du trimestre.
- Cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des activités liées aux programmes de la SNL, en particulier l'iFCLL et le FNCIL, ce qui a fait augmenter les investissements et les prêts au coût amorti. Un actif au titre des régimes à prestations déterminées a également été comptabilisé au cours du trimestre en raison de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite.

Notre passif total a augmenté de 240 millions de dollars (0,1 %), surtout en raison d'une augmentation des dividendes à payer, car les dividendes que nous avons déclarés en mars ont été payés en avril, ainsi que d'une augmentation des activités liées à la SNL, qui ont fait augmenter les emprunts classés au coût amorti. Cela a été partiellement contrebalancé par la diminution des emprunts classés au coût amorti attribuable aux OHC et au PAPHA et du passif des régimes de retraite à prestations déterminées, comme il est expliqué ci-dessus.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 31 mars (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Financement public des programmes de logement	1 655	1 392	-	-	-	-	-	-	1 655	1 392
Primes et droits acquis	-	-	350	347	194	172	-	-	544	519
Tous les autres produits ¹	9	23	45	91	16	36	5	4	75	154
Total des produits et du financement public	1 664	1 415	395	438	210	208	5	4	2 274	2 065
Programmes de logement	1 585	1 315	-	-	-	-	-	-	1 585	1 315
Règlements d'assurance	-	-	(2)	(185)	-	-	-	-	(2)	(185)
Charges opérationnelles	71	78	76	87	19	20	-	-	166	185
Total des charges	1 656	1 393	74	(98)	19	20	-	-	1 749	1 315
Impôt sur le résultat	2	3	80	133	48	47	1	1	131	184
Résultat net	6	19	241	403	143	141	4	3	394	566
Autres éléments du résultat global (perte)	120	141	(370)	(151)	(89)	(89)	14	5	(325)	(94)
Résultat global	126	160	(129)	252	54	52	18	8	69	472

¹ Comprend les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Le total des produits et du financement public a augmenté de 209 millions de dollars (10 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 263 millions de dollars (19 %) du financement public des programmes de logement, principalement attribuable à un financement de 290 millions de dollars pour l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL) et de 59 millions de dollars pour les initiatives provinciales/territoriales de la SNL, notamment l'Initiative canadienne de logement communautaire et l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Cela a été partiellement contrebalancé par une diminution de 69 millions de dollars du financement des priorités des provinces et territoires (PT) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.
- Une augmentation de 62 millions de dollars des gains (pertes) nets sur les instruments financiers, car les placements vendus au premier trimestre de 2022 ont entraîné une perte plutôt que le gain enregistré l'an dernier, au cours de la même période.

Le total des charges a augmenté de 434 millions de dollars (33 %), surtout pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du financement public des programmes de logement décrit plus haut a entraîné une hausse des dépenses des programmes de logement.
- Les demandes de règlement d'assurance ont augmenté de 183 millions de dollars (99 %). Bien que le nombre de demandes de règlement soit demeuré faible au cours du trimestre et que la provision pour règlements ait diminué, la baisse a été plus marquée au même trimestre de l'année dernière, lorsque nous avons réduit la provision pour règlements en raison de la conjoncture économique favorable à mesure que l'économie se redressait à la suite de la pandémie de COVID-19.

Les autres éléments du résultat global déduction faite de l'impôt ont diminué de 231 millions de dollars (246 %), surtout pour la raison suivante :

- Une augmentation beaucoup plus importante des taux obligataires au cours du trimestre qu'au cours de la même période l'an dernier. Cela a donné lieu à une augmentation de 237 millions de dollars (69 %) des pertes nettes latentes sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Paramètres et ratios financiers

Assurance prêt hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Volumes de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus ¹		Règlements payés ²	
	Au				Trois mois clos le					
	31 mars 2022	31 déc. 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	187	193	12 438	11 734	4 211	3 354	149	117	11	21
Portefeuille Immeubles collectifs résidentiels	89	94	2 050	730	581	210	2	1	-	3
	118	114	41 789	35 662	7 932	5 554	248	213	-	10
Total	394	401	56 277	48 126	12 724	9 118	399	331	11	34

¹ Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période, en raison de la date de perception.

² Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements d'assurance. Ce montant n'inclut pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 7 milliards de dollars (2 %) en raison de l'arrivée à échéance des contrats en vigueur qui a surpassé les nouveaux volumes assurés. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 13 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 20 milliards.

En réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons resserré nos règles d'admissibilité à l'assurance prêt hypothécaire en juillet 2020. Ces restrictions plus strictes ont été levées en juillet 2021, lorsque nous avons rétabli nos lignes directrices et nos pratiques de souscription d'avant la COVID-19. Cela a donc contribué à l'augmentation de 704 logements (6 %) du volume d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants et de 1 320 logements (181 %) du volume d'assurance de portefeuille. De plus, les volumes d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels ont augmenté de 6 127 logements (17 %), car une grande partie des nouveaux ensembles qui ont été mis en chantier à la fin de 2019 et au début de 2020, en raison des faibles taux d'inoccupation et des faibles taux d'intérêt, ont été achevés et assurés au cours du trimestre.

Le montant des prêts assurés a augmenté de 3,6 milliards de dollars (40 %) par rapport à la même période l'an dernier en raison de l'augmentation du nombre de logements pour tous les produits ainsi que de l'augmentation du montant moyen des prêts due à la hausse des prix des habitations et des coûts de construction.

L'augmentation du montant des prêts assurés souscrits à l'unité pour logements de propriétaires-occupants et les logements collectifs explique la plus grande partie de l'augmentation de 68 millions de dollars (21 %) du total des primes et droits perçus. Cela est partiellement contrebalancé par la baisse du taux de prime moyen pour les immeubles collectifs, car une plus forte proportion se situait dans les catégories où le rapport prêt-valeur est plus bas et où le taux de prime est plus bas.

La baisse des règlements payés est principalement attribuable à l'absence de demandes de règlement visant des immeubles collectifs au cours de la période, ainsi qu'à une diminution des demandes de règlement pour propriétaires-occupants due au fait que les prêteurs ont recouvré des sommes suffisantes lors de la vente des propriétés pour couvrir les pertes, car la conjoncture économique s'améliore de plus en plus, comme indiqué dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 », ci-dessus.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Pourcentage de pertes ^{1,2}	(0,6)	(53,3)
Ratio des charges opérationnelles	21,7	25,1
Ratio mixte	21,1	(28,2)
Indice de l'importance des règlements	27,0	31,8
Rendement des capitaux propres	9,0	13,1
Rendement des capitaux propres requis	11,3	16,7

¹ Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille à l'exclusion des immeubles collectifs s'est établi à (1,4) % pendant les trois mois clos le 31 mars 2022 (69,9 % pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

² Le ratio des pertes est calculé en fonction des dépenses au titre des règlements d'assurance engagés au cours de la période, qui sont estimées selon la modélisation actuarielle effectuée en fonction des projections des variables économiques.

L'augmentation du ratio de pertes et du ratio combiné est principalement attribuable à la hausse des charges liées aux règlements d'assurance, car la provision libérée a été moins importante que lors de la même période l'an dernier. Au cours de la même période l'an dernier, nous avons considérablement réduit la provision pour règlements, comme il est expliqué ci-dessus, à la section sur les états consolidés résumés des résultats et du résultat global.

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à la baisse des coûts relatifs aux technologies de l'information.

L'indice de l'importance des règlements a diminué en raison d'une demande de règlement visant un immeuble collectif qui a eu une incidence négative sur l'indice de l'importance des règlements au cours de l'année précédente.

Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres requis ont diminué en raison de la baisse du résultat net annualisé, attribuable à la hausse des demandes de règlement par rapport à la même période l'an dernier. La baisse du rendement des capitaux propres est partiellement contrebalancée par une diminution du capital moyen attribuable à la déclaration en mars 2022 d'un dividende de 850 millions de dollars.

	Au 31 mars 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 314	0,36 %	3 573	0,38 %
Portefeuille	884	0,13 %	956	0,14 %
Immeubles collectifs	155	0,58 %	126	0,48 %
Total	4 353	0,27 %	4 655	0,28 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance déclarés ont diminué dans la plupart des régions, ce qui concorde avec la forte conjoncture économique.

Financement hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)		Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Au		Trois mois clos le			
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH)	203	202	33	28	177	149
OHC	257	259	10	10	42	42
Total	460	461	43	38	219	191

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique.

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 5 milliards de dollars (13 %) à mesure que le marché s'adaptait à la hausse des prix est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, qui a entraîné une baisse des nouveaux titres cautionnés au premier trimestre de 2021.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 28 millions de dollars (15 %) en raison de la hausse des volumes garantis, car il n'y a eu aucun changement de tarification en 2022.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Ratio des charges opérationnelles	7,4	8,9
Rendement des capitaux propres	38,9	25,2

La diminution du ratio des charges opérationnelles est attribuable à une augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis due à l'augmentation des volumes, comme il est expliqué ci-dessus, ainsi qu'aux hausses des prix au cours des dernières années.

L'augmentation du rendement des capitaux propres est principalement attribuable à une baisse du capital moyen due au fait que nous avons recommencé à déclarer des dividendes à compter de 2021. Le solde des capitaux propres au 31 décembre 2020 était supérieur de 1,4 milliard de dollars au solde au 31 décembre 2021, cette réduction étant principalement attribuable aux dividendes payés tout au long de 2021.

Financement public des programmes de logement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public des programmes de logement autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons comptabilisé pendant l'année civile.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Montants autorisés en 2021-2022 (2020-2021)		
Budget principal des dépenses	3 259	2 920
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1, 2, 5}	1 800	3 039
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1, 3, 5}	44	873
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1, 4, 5}	41	(812)
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2021 (2020)	(2 367)	(4 064)
Moins : le financement public inutilisé pour 2021-2022 (2020-2021)	(1 049)	(238)
Moins : le financement bloqué	(53)	(252)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2021-2022 (2020-2021) financée en 2022 (2021)	1 675	1 466
Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1, 2, 5}	-	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1, 3, 5}	-	44
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1, 4, 5}	-	41
Total du financement public des programmes de logement pour l'exercice	3 549	5 144
Moins : la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(3 549)	(4 095)
Moins : le financement public inutilisé pour 2022-2023 (2021-2022)	S. O.	(1 049)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2022-2023 (2021-2022) financée en 2022 (2021)	-	-
Total du financement public des programmes de logement financés pour les trois mois clos le 31 mars	1 675	1 466

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Approbation du Budget supplémentaire des dépenses A 2021-2022 pour l'ICRL, le FNCL, le programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises, l'ACL et le financement pour soutenir les jeunes (2020-2021 pour l'AUCLC, le Défi d'offre de logement et le financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Aide pour réclamer notre pouvoir et notre place).

³ Budget supplémentaire des dépenses B 2021-2022 approuvé pour l'IFCLL (2020-2021 pour l'ICRL, le Fonds d'innovation pour le logement abordable, les initiatives fédérales, provinciales et territoriales et d'autres initiatives de la SNL).

⁴ Budget supplémentaire des dépenses C 2021-2022 approuvé : augmentation de 41 millions de dollars pour la construction et l'exploitation de maison d'hébergement et de maisons de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQIA+, l'ACL, l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) et l'Initiative de recherche et de données (Augmentation de 19 millions de dollars en 2020/2021 pour les programmes liés à la COVID-19, y compris l'AUCLC, l'ICRL, les Stages en habitation pour les jeunes Autochtones et le Fonds d'urgence pour Granville Island, et réduction de 831 millions de dollars pour l'AUCLC dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne).

⁵ Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du passif du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour nous de risques financiers importants que nous n'avons pas déjà atténués.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du TSAH, car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital. Par conséquent, le capital réglementaire est le principal obstacle du capital requis.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2021, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien des cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que les niveaux opérationnels de 165 % et de 110 % pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, respectivement. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 3 à 2,7 milliards de dollars, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentage)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Assurance prêt hypothécaire : ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	192 %	213 %
Financement hypothécaire: ratio du capital disponible par rapport au capital requis ¹	148 %	136 %

¹ Représente le capital disponible par rapport au capital requis d'un point de vue économique.

Notre ratio du capital selon le TSAH a baissé de 21 points de pourcentage, principalement en raison de la diminution du capital disponible, entraînée par la déclaration d'un dividende de 850 millions de dollars au cours du trimestre, ainsi que de la hausse des taux d'intérêt, qui a réduit la valeur de nos placements en valeurs mobilières.

Notre ratio du capital disponible par rapport au capital requis des activités de financement hypothécaire a diminué de 12 points de pourcentage, principalement en raison de la réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, comme il est expliqué ci-dessus.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

GESTION DES RISQUES

Au premier trimestre de 2022, les principaux risques auxquels la Société est exposée demeurent semblables à ceux présentés dans notre Rapport annuel 2021 :

- Exécution stratégique – des facteurs internes et externes ont une incidence sur l'exécution stratégique. Cependant, nous perfectionnons nos capacités et nos systèmes de gestion pour gérer le risque.
- Risque lié aux personnes – Les conditions difficiles du marché du travail et le budget de 2022 ont fait augmenter les risques pour notre effectif. Nous mettons en œuvre des mesures d'atténuation à court et à long terme liées à nos processus de dotation et à l'acquisition de talents afin d'atténuer les risques.
- Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels – Des efforts sont en cours pour mieux harmoniser les données, la cybersécurité et la protection des renseignements personnels afin d'atténuer les risques opérationnels connexes et d'améliorer l'efficacité des processus opérationnels, la sécurité et la gestion des risques.

De plus, nous surveillons les risques émergents, notamment la non-concordance de l'offre et de la demande de logements, la persistance de l'inflation et les possibilités de corrections du marché de l'habitation qui pourraient découler de la hausse des taux et des tensions géopolitiques qui exacerbent le risque de cyberattaque et menacent la croissance économique. Nous surveillons également d'autres risques comme l'acquisition de talents après la pandémie et la fréquence et l'intensité accrues des risques climatiques physiques, qui nuisent à l'offre de logements. Ces risques émergents amplifient le risque de la Société.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020
Résultats consolidés								
Total de l'actif	299 671	300 357	300 457	295 629	307 624	300 970	303 227	294 167
Total du passif	287 387	287 147	287 206	282 402	294 472	284 395	287 196	278 473
Total des capitaux propres du Canada	12 284	13 210	13 251	13 227	13 152	16 575	16 031	15 694
Total des produits et du financement public	2 274	1 956	1 076	1 199	2 065	2 029	2 682	1 781
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	1 880	1 472	662	739	1 499	1 640	2 346	1 215
Résultat net	394	484	414	460	566	389	336	566
Aide au logement								
Financement public des programmes de logement	1 655	1 277	452	547	1 392	1 372	1 977	629
Résultat net (perte)	6	38	10	24	19	22	15	25
Total des capitaux propres du Canada	695	569	547	507	492	332	287	268
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) ³	394	401	404	409	422	431	438	433
Volume total de prêts assurés ¹	12 724	18 659	13 356	15 392	9 118	19 494	19 617	26 939
Primes et droits perçus	399	547	417	508	331	518	570	573
Primes et droits acquis	350	353	350	349	347	344	347	346
Règlements payés	11	30	45	30	34	23	20	34
Charges liées aux règlements d'assurance	(2)	(57)	(12)	(63)	(185)	(113)	171	292
Résultat net	241	302	265	315	403	342	192	400
Taux de prêts en souffrance	0,27 %	0,28 %	0,29 %	0,31 %	0,34 %	0,34 %	0,34 %	0,34 %
Pourcentage de pertes	(0,6) %	(16,1) %	(3,4) %	(18,1) %	(53,3) %	(32,9) %	49,3 %	84,3 %
Ratio des charges opérationnelles	21,7 %	23,0 %	21,1 %	23,4 %	25,1 %	29,4 %	19,2 %	21,3 %
Ratio mixte	21,1 %	6,9 %	17,7 %	5,3 %	(28,2) %	(3,5) %	68,5 %	105,6 %
Indice de l'importance des règlements	27,0 %	28,4 %	30,8 %	27,8 %	31,8 %	27,0 %	31,0 %	28,9 %
Rendement des capitaux propres	9,0 %	10,1 %	9,5 %	11,3 %	13,1 %	10,4 %	5,9 %	13,2 %
Rendement des capitaux propres requis	11,3 %	14,0 %	12,0 %	13,5 %	16,7 %	10,5 %	7,7 %	14,9 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	192 %	213 %	209 %	201 %	191 %	234 %	233 %	231 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada (\$) qui sont assurés par la SCHL	23,3 %	24,1 %	23,1 %	24,2 %	24,8 %	26,2 %	25,9 %	25,8 %
Financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$) ³	460	461	460	461	479	489	500	516
Titres cautionnés (G\$)	43	48	51	46	38	52	43	84
Droits de cautionnement et de demande perçus	219	338	250	229	191	241	186	323
Droits de cautionnement et de demande acquis	194	189	179	176	172	172	165	170
Résultat net	143	139	139	126	141	135	130	143
Ratio des charges opérationnelles	7,4 %	7,7 %	7,6 %	8,5 %	8,9 %	8,8 %	7,0 %	9,0 %
Rendement des capitaux propres	38,9 %	36,6 %	36,4 %	32,2 %	25,2 %	18,9 %	19,1 %	21,9 %
Capital disponible sur le capital requis ²	148 %	136 %	130 %	129 %	128 %	176 %	233 %	223 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada (\$) qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	23,3 %	24,1 %	26,3 %	27,2 %	28,6 %	29,5 %	29,3 %	30,6 %

¹ Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

² Avant l'entrée en vigueur de la méthode actualisée du capital économique pour le financement hypothécaire, le 25 novembre 2020, ce ratio était calculé selon la méthode du seuil de capital lors de la détermination du capital requis.

³ Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

États financiers consolidés Trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	18
BILAN CONSOLIDÉ.....	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	20
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	22
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	23
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	23
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	23
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	23
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS.....	24
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	25
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT.....	28
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	28
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE.....	30
9. GESTION DU CAPITAL.....	30
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR.....	32
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	37
12. PRÊTS.....	38
13. EMPRUNTS.....	40
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	41
15. RISQUE DE MARCHÉ.....	42
16. RISQUE DE CRÉDIT.....	43
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	43
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT.....	44
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	44
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	44

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 31 mars 2022

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Romy Bowers
Présidente et première dirigeante



Michel Tremblay, CPA, CA
Chef des finances et premier vice-président,
Services d'entreprise

26 mai 2022

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au	
		31 mars 2022	31 décembre 2021
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 107	1 525
Intérêts courus à recevoir		1 225	720
Placements en valeurs mobilières :			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	178	289
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10, 11	18 915	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 173	2 817
Instruments dérivés		58	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	785	363
Prêts :	12		
À la juste valeur par le biais du résultat net		470	500
Au coût amorti		271 026	272 781
Débiteurs et autres actifs		1 170	1 035
Immeubles de placement		314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		250	-
		299 671	300 357
Passif			
Créditeurs et autres passifs		974	650
Intérêts courus à payer		1 121	612
Dividendes à payer		995	-
Instruments dérivés		25	50
Provision pour règlements	7	287	310
Emprunts :	13		
À la juste valeur par le biais du résultat net		444	475
Au coût amorti		274 343	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		197	250
Primes et droits non acquis	7, 8	8 764	8 684
Passif d'impôt différé		237	247
		287 387	287 147
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport	9	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(448)	131
Résultats non distribués		12 707	13 054
		12 284	13 210
		299 671	300 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2022	2021
Produit d'intérêts		1 131	1 120
Charges d'intérêts		1 133	1 117
Produits (pertes) d'intérêts nets		(2)	3
Financement public des programmes de logement	6	1 655	1 392
Primes et droits acquis	7, 8	544	519
Produits de placements		82	89
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	(7)	55
Autres revenus		2	7
Total des produits et du financement public		2 274	2 065
Charges autres que d'intérêts			
Programmes de logement	6	1 585	1 315
Règlements d'assurance		(2)	(185)
Charges opérationnelles		166	185
Total des charges		1 749	1 315
Résultat avant impôt		525	750
Impôt sur le résultat	18	131	184
Résultat net		394	566
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Pertes nettes latentes sur les titres de créance désignés à la (JVAERG)	18	(580)	(343)
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance désignés à la JVAERG pendant la période	18	1	(9)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(579)	(352)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	254	258
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		254	258
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		(325)	(94)
Résultat global		69	472

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2022	2021
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au début de la période		131	607
Autres éléments du résultat global		(579)	(352)
Solde à la clôture de l'exercice		(448)	255
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice		13 054	15 943
Résultat net		394	566
Autres éléments du résultat global		254	258
Dividendes	9	(995)	(3 895)
Solde à la clôture de l'exercice		12 707	12 872
Capitaux propres du Canada		12 284	13 152

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		394	566
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		34	38
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		51	(189)
Impôt sur le résultat différé	18	25	(22)
Amortissement, dépréciation et pertes des immobilisations corporelles et incorporelles		6	30
Variation des actifs et passifs opérationnels			
Instruments dérivés		(52)	124
Intérêts courus à recevoir		(505)	(512)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(494)	(629)
Débiteurs et autres actifs		-	75
Créditeurs et autres passifs		388	515
Intérêts courus à payer		509	530
Provision pour règlements		(23)	(214)
Passif des régimes à prestations déterminées		(2)	6
Primes et droits non acquis		80	9
Autre		(5)	(1)
Remboursements de prêts	12	12 544	4 924
Décaissements de prêts	12	(10 754)	(10 471)
Remboursements des emprunts	13	15 914	(5 858)
Émissions d'emprunts	13	14 400	11 667
		682	588
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		3 787	5 537
Achats		3 863	4 601
Règlement de contrats de change à terme			
Remboursements		69	206
Décaissements		(72)	(31)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	174
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(21)	(35)
		(100)	1 250
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		582	1 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de la période		1 525	2 301
Clôture de la période		2 107	4 139
Représentés par			
Trésorerie		120	76
Équivalents de trésorerie		1 987	4 063
		2 107	4 139
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant la période		893	875
Intérêts payés pendant la période		788	736
Dividendes encaissés pendant la période		1	-
Impôt sur le résultat payé pendant la période		93	146

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 31 mars 2022 et pour les trois mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 26 mai 2022.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Modifications comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Modifications comptables à venir

L'IASB n'a pas publié d'autres nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles qui se répercuteraient sur nous à l'avenir, outre celles qui ont été présentées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui sont énoncées ci-dessous.

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié la norme internationale d'information financière IFRS 17 Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4 Contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants et intervenantes. La modification qui a eu la plus grande incidence sur nous est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Les autres modifications n'auront aucune incidence sur notre mise en œuvre.

L'IFRS 17 permet de modifier la classification des actifs financiers à la date de son application initiale. Nous ne prévoyons pas de modifier la classification de nos actifs financiers lorsque cette norme sera adoptée.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat (c.-à-d. les profits générés futurs). Si l'écart devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Les exigences de présentation et les obligations d'information seront également modifiées.

L'IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Compte tenu de la disponibilité des données et afin de ne pas avoir recours à une utilisation rétrospective, nous avons déterminé que nous ne pouvons appliquer l'IFRS 17 de façon rétrospective qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Nous avons décidé d'appliquer la méthode de la juste valeur pour les périodes précédentes. En vertu de la méthode de la juste valeur, nous déterminerons la juste valeur de nos contrats d'assurance souscrits avant le 1^{er} janvier 2021 en fonction de la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2022.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est un projet important pour nous et est encadrée par une structure de gouvernance officielle qui comprend un comité directeur des projets, un comité directeur technique et une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en œuvre la nouvelle norme comptable. Notre comité directeur des projets assure la surveillance de l'état du projet, du budget et des ressources. Quant au comité directeur technique, il a été créé pour examiner, remettre en question et approuver les principaux domaines liés à la mise en œuvre de la technologie.

Notre plan de projet comprend les phases suivantes : a) le lancement et la planification; b) l'évaluation de l'état futur; c) la conception et la mise en œuvre de la technologie; d) les essais; e) le déploiement de la technologie; et f) les rapports parallèles. Nous progressons comme prévu dans le calendrier global du projet. Les phases a) à e) sont terminées et la production de rapports parallèles est en cours. Nous prévoyons terminer d'ici la fin de l'année la production de nos rapports parallèles pour les périodes de présentation de rapports de 2021 et du premier au troisième trimestre de 2022.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les changements importants apportés depuis aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

Jugements et estimations dans l'application de méthodes comptables

Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 31 mars 2022 afin de tenir compte de la mise à jour des prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date de clôture. La provision pour règlements ne reflète que les pertes encourues jusqu'au 31 mars 2022 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes futures.

Nous tenons compte d'un certain nombre de scénarios pour établir une fourchette raisonnable pour la provision pour règlements, et notre estimation finale du 31 mars 2022 se base sur les principales hypothèses économiques suivantes pour les 18 prochains mois : taux de chômage moyen de 6,3 % et augmentation de l'indice des prix des logements de 6,0 % par rapport au 31 mars 2022. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur la provision pour règlements.

Instruments financiers

Au début de 2022, l'escalade du conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a entraîné une volatilité et une incertitude importantes sur les marchés financiers. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne (UE) et les pays membres du G7, y compris le Canada, ont imposé des sanctions graves et coordonnées contre la Russie. Bien que nous ne détenions pas de titres de l'Ukraine ou de la Fédération de Russie dans notre portefeuille, l'escalade du conflit a eu une incidence sur la volatilité du marché à court terme, ce qui pourrait avoir une incidence indirecte sur nos estimations des variables économiques utilisées dans le calcul de nos pertes sur créances attendues.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La forte inflation observée au premier trimestre de 2022 a également accru l'incertitude relative à notre hypothèse sur l'inflation à long terme en ce qui a trait à nos régimes de retraite à prestations déterminées. Bien que notre hypothèse de 2021 n'ait pas changé, car notre vision à long terme de l'inflation est restée la même, le contexte actuel accroît l'incertitude relative à notre estimation. Voir la note 17 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 31 mars (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts	73	61	-	-	1 059	1 059	(1)	-	1 131	1 120
Charges d'intérêts	85	69	-	-	1 055	1 055	(7)	(7)	1 133	1 117
Produits (pertes) d'intérêts nets	(12)	(8)	-	-	4	4	6	7	(2)	3
Financement public des programmes de logement	1 655	1 392	-	-	-	-	-	-	1 655	1 392
Primes et droits acquis	-	-	350	347	194	172	-	-	544	519
Produits (pertes) de placements	-	-	73	75	10	16	(1)	(2)	82	89
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	21	29	(27)	17	(1)	10	-	(1)	(7)	55
Autres produits (pertes)	-	2	(1)	(1)	3	6	-	-	2	7
Total des produits et du financement public	1 664	1 415	395	438	210	208	5	4	2 274	2 065
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	1 585	1 315	-	-	-	-	-	-	1 585	1 315
Règlements d'assurance	-	-	(2)	(185)	-	-	-	-	(2)	(185)
Charges opérationnelles	71	78	76	87	19	20	-	-	166	185
Total des charges	1 656	1 393	74	(98)	19	20	-	-	1 749	1 315
Résultat avant impôt	8	22	321	536	191	188	5	4	525	750
Impôt sur le résultat	2	3	80	133	48	47	1	1	131	184
Résultat net	6	19	241	403	143	141	4	3	394	566
Total des produits et du financement public	1 664	1 415	395	438	210	208	5	4	2 274	2 065
Moins les produits (pertes) intersectoriels ¹	1	-	1	3	(7)	(7)	5	4	-	-
Total des produits externes et du financement public	1 663	1 415	394	435	217	215	-	-	2 274	2 065

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021 (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 080	1 071	939	450	88	4	-	-	2 107	1 525
Intérêts courus à recevoir	69	82	94	84	1 067	556	(5)	(2)	1 225	720
Placements en valeurs mobilières :										
À la juste valeur par le biais du résultat net	58	159	120	130	-	-	-	-	178	289
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	15 830	16 835	3 558	3 615	(473)	(468)	18 915	19 982
Au coût amorti	3 614	3 259	-	-	-	-	(441)	(442)	3 173	2 817
Instruments dérivés	2	8	56	23	-	-	-	-	58	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	785	363	-	-	-	-	-	-	785	363
Prêts :										
À la juste valeur par le biais du résultat net	456	480	14	20	-	-	-	-	470	500
Au coût amorti	8 241	7 897	58	63	262 727	264 821	-	-	271 026	272 781
Débiteurs et autres actifs	92	116	978	804	100	115	-	-	1 170	1 035
Immeubles de placement	314	314	-	-	-	-	-	-	314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées	103	-	138	-	9	-	-	-	250	-
	14 814	13 749	18 227	18 409	267 549	269 111	(919)	(912)	299 671	300 357
Passif										
Créditeurs et autres passifs	868	482	96	137	10	31	-	-	974	650
Intérêts courus à payer	69	62	-	-	1 057	552	(5)	(2)	1 121	612
Dividendes à payer	-	-	850	-	145	-	-	-	995	-
Instruments dérivés	24	32	1	18	-	-	-	-	25	50
Provision pour règlements	-	-	287	310	-	-	-	-	287	310
Emprunts :										
À la juste valeur par le biais du résultat net	444	475	-	-	-	-	-	-	444	475
Au coût amorti	12 516	11 921	-	-	262 727	264 821	(900)	(873)	274 343	275 869
Passif des régimes à prestations déterminées	80	102	110	140	7	8	-	-	197	250
Primes et droits non acquis	-	-	6 555	6 500	2 209	2 184	-	-	8 764	8 684
Passif d'impôt différé	118	106	155	152	(30)	-	(6)	(11)	237	247
	14 119	13 180	8 054	7 257	266 125	267 596	(911)	(886)	287 387	287 147
Capitaux propres du Canada	695	569	10 173	11 152	1 424	1 515	(8)	(26)	12 284	13 210
	14 814	13 749	18 227	18 409	267 549	269 111	(919)	(912)	299 671	300 357

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Aide pour répondre aux besoins de logement	1 506	1 270
Financement de l'habitation	119	151
Expertise en logement et développement du potentiel	50	45
Total	1 675	1 466
Variation nette du financement public différé	(20)	(74)
Total du financement public comptabilisé^{1,2}	1 655	1 392

¹ Comprend des charges opérationnelles de 65 millions de dollars et un recouvrement des pertes sur créances attendu de 5 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (respectivement 76 millions et 1 million pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 35 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (29 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2022 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Solde au début de la période	363	339
Total du financement public	1 675	1 466
Total du financement public reçu pendant la période	(1 250)	(952)
Remises de tiers au gouvernement du Canada	(1)	9
Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure	787	862
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	(2)	1
Solde à la clôture de l'exercice	785	863

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Solde au début de la période	6 500	6 129
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	395	330
Primes acquises pendant la période	(345)	(343)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	9	7
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	6 555	6 119

¹ Comprend seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant l'exercice. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(en millions)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Pertes estimatives non actualisées	270	287
Actualisation	(10)	(6)
Provision actualisée pour écarts défavorables	27	29
Total de la provision pour règlements	287	310

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Provision pour règlements au début de la période	310	735
Règlements nets payés pendant la période	(11)	(34)
Provision pour demandes de règlements présentées et pertes subies pendant l'exercice ¹	44	78
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(56)	(258)
Provision pour règlements à la clôture de la période	287	521

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Notre test de suffisance du passif d'assurance pour la période close le 31 mars 2022 a révélé qu'aucune réserve en cas d'insuffisance des primes n'était requise (montant nul au 31 décembre 2022).

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPHA, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(en millions)	Trois mois clos le 31 mars					
	2022			2021		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de l'exercice	1 617	567	2 184	1 341	551	1 892
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	177	42	219	149	42	191
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(158)	(36)	(194)	(135)	(37)	(172)
Solde à la clôture de l'exercice	1 636	573	2 209	1 355	556	1 911

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Nous établissons notre propre version des exigences de capital en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. La méthode décrite ci-dessus nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons déclaré des dividendes de 995 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022, qui étaient à payer au 31 mars 2022 (3 895 millions de dollars ont été déclarés pour les trois mois clos le 31 mars 2021, qui étaient à payer au 31 mars 2021).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(en millions)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global.	(448)	131
Résultats non distribués affectés	9 546	9 299
Résultats non distribués non affectés ¹	3 161	3 755
Total des capitaux propres du Canada²	12 284	13 210
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(231)	(88)
Total du capital disponible	12 053	13 122

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Capital affecté ¹	8 553	8 574
Capital non affecté	1 620	2 578
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	10 173	11 152
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(231)	(88)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 942	11 064
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	192 %	213 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui passera de 3 milliards de dollars à 2,7 milliards de dollars à compter du 1er janvier 2022, par rapport à un actif disponible de 3,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 (31 décembre 2021 – actif total requis de 3 milliards de dollars et actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au PAPHA. Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Capital affecté ¹	491	816
Capital non affecté	933	699
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	1 424	1 515
Capital économique disponible sur le capital économique requis	148 %	136 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital comptable requis (tel que défini ci-dessus), fixés à 110 % de nos besoins en capital déterminés par ORSA, moins les droits de cautionnement et de demande non acquis. Notre cible interne est fixée à 105 % de notre propre version des exigences de capital, moins les primes et droits non acquis.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. Le fonds de réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2021), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car elles ne présentent pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains et les pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche de la réévaluation liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public des programmes de logement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Réserve	33	41
Résultats non distribués	637	503
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	670	544

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction méthodique entre des intervenants et intervenantes du marché à la date d'évaluation selon la conjoncture du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants et intervenantes du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants et intervenantes du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant ou d'une intervenante du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant ou à une autre intervenante du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2

Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

Niveau 3

Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du secteur Placements et trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations font l'objet d'une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans par lequel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au					
	31 mars 2022			31 décembre 2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	3 173	3 101	(72)	2 817	2 800	(17)
Prêts au coût amorti ³	271 026	263 270	(7 756)	272 781	274 574	1,793
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	274 343	266 447	(7 896)	275 869	277 848	1 979

¹ Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 931 millions de dollars (1 000 millions au 31 décembre 2021) comptabilisés au coût amorti, car la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 1 011 millions de dollars (933 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 2 090 millions de dollars (1 867 millions au 31 décembre 2021), au niveau 2.

³ Une tranche de 259 586 millions de dollars (271 089 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 3 684 millions de dollars (3 485 millions au 31 décembre 2021), au niveau 3.

⁴ Une tranche de 202 743 millions de dollars (208 639 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 63 704 millions de dollars (69 209 millions au 31 décembre 2021), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(en millions)	Au							
	31 mars 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	226	-	226	-	130	-	130
Émis par le gouvernement fédéral	939	2	-	941	-	378	-	378
Entreprises ou autres entités	-	9	-	9	-	17	-	17
Total des équivalents de trésorerie	939	237	-	1 176	-	525	-	525
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	37	-	37	-	151	-	151
Provinces ou municipalités	-	50	-	50	26	25	-	51
Pays souverains et entités connexes	-	8	-	8	-	8	-	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	83	83	-	-	79	79
Total des prêts désignés à la JVRN	-	95	83	178	26	184	79	289
Désignés à la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 392	5,085	-	7 477	2 829	5 133	-	7 962
Émis par le gouvernement fédéral	7 415	940	-	8 355	8 388	442	-	8 830
Provinces ou municipalités	1 916	1 053	-	2 969	2 943	180	-	3 123
Pays souverains et entités connexes	44	70	-	114	16	51	-	67
Total des titres désignés à la JVAERG	11 767	7 148	-	18 915	14 176	5 806	-	19 982
Prêts désignés à la JVRN	-	164	-	164	-	182	-	182
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	14	292	306	-	20	298	318
Instruments dérivés	-	58	-	58	-	31	-	31
Immeubles de placement	-	-	314	314	-	-	314	314
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	12 706	7 716	689	21 111	14 202	6 748	691	21 641
Passif								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(444)	-	(444)	-	(475)	-	(475)
Instruments dérivés	-	(3)	(22)	(25)	-	(19)	(31)	(50)
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	(447)	(22)	(469)	-	(494)	(31)	(525)
Actif net à la JVRN	12 706	7 269	667	20 642	14 202	6 254	660	21 116

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classement interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2022, il y a eu des transferts de 567 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1, de 2 498 millions du niveau 1 au niveau 2 et aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 (respectivement 2 001 millions, 432 millions et 10 millions au 31 mars 2021).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

<i>(en millions)</i>	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Placements en valeurs mobilières à la JVAERG	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
Juste valeur au 1^{er} janvier 2022	79	-	298	314	(31)	660
Achats/émissions	1	-	16	-	-	17
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1, 2, 3}	3	-	(9)	-	9	3
Transferts entre les niveaux	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	-	(13)	-	-	(13)
Juste valeur au 31 mars 2022	83	-	292	314	(22)	667
Juste valeur au 1^{er} janvier 2021	81	-	189	281	-	551
Achats/émissions	1	7	20	-	-	28
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1, 2}	1	-	8	-	-	9
Transferts entre les niveaux	-	10	-	-	-	10
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	-	(8)	-	-	(8)
Juste valeur au 31 mars 2021	83	17	209	281	-	590

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 mars 2022, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 31 mars 2022 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2021. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

11. Placements en valeurs mobilières

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(en millions)	Au											
	31 mars 2022						31 décembre 2021					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
Désignés à la JVAERG	9 119	3 381	3 921	2 418	76	18 915	9 592	3 640	4 102	2 553	95	19 982
Coût amorti	1 163	1 159	851	-	-	3 173	1 412	530	875	-	-	2 817

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 11 millions de dollars au 31 mars 2022 (12 millions de dollars au 31 décembre 2021) avec un gain correspondant de 1 million de dollars comptabilisé dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des trois mois clos le 31 mars 2021 (gain de 3 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars								
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2022									
Désignés à la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	480	(19)	13	(14)	-	-	-	(4)	456
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(9)	3	-	-	-	-	-	14
Total des prêts désignés à la JVRN	500	(28)	16	(14)	-	-	-	(4)	470
Au coût amorti									
Prêts liés au Programme des OHC	260 587	(12 150)	10 235	-	11	-	-	-	258 683
Programmes d'octroi de prêts	7 897	(168)	503	-	-	(3)	8	4	8 241
Prêts aux termes du PAPH A	4 234	(190)	-	-	-	-	-	-	4 044
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	63	(8)	-	-	2	1	-	-	58
Total au coût amorti	272 781	(12 516)	10 738	-	13	(2)	8	4	271 026
Total	273 281	(12 544)	10 754	(14)	13	(2)	8	-	271 496
2021									
Désignés à la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	719	(22)	15	(1)	-	-	-	(130)	581
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(7)	6	-	-	-	-	-	23
Total des prêts désignés à la JVRN	743	(29)	21	(1)	-	-	-	(130)	604
Au coût amorti									
Prêts liés au Programme des OHC	258 962	(4 409)	9 993	-	10	-	-	-	264 556
Programmes d'octroi de prêts	6 160	(228)	456	-	-	4	4	130	6 526
Prêts aux termes du PAPH A	5 248	(250)	-	-	-	-	-	-	4 998
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	80	(8)	1	-	1	4	-	-	78
Total au coût amorti	270 450	(4 895)	10 450	-	11	8	4	130	276 158
Total	271 193	(4 924)	10 471	(1)	11	8	4	-	276 762

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2021) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 31 mars 2022 était de 6 882 millions de dollars (7 250 millions au 31 décembre 2021), dont 6 406 millions sont assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (6 789 millions au 31 décembre 2021) et 6 millions (6 millions au 31 décembre 2021) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 31 mars 2022, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 14 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2021) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 82 millions (80 millions au 31 décembre 2021). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2022							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	475	-	(19)	(12)	-	-	444
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	259 714	10 229	(12 150)	-	11	(21)	257 783
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	11 921	4 171	(3 555)	(35)	14	-	12 516
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 234	-	(190)	-	-	-	4 044
Total au coût amorti	275 869	14 400	(15 895)	(35)	25	(21)	274 343
Total	276 344	14 400	(15 914)	(47)	25	(21)	274 787
2021							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	1 156	-	(291)	(8)	-	-	857
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	258 592	9 993	(4 388)	-	10	(56)	264 151
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	8 529	1 674	(929)	(29)	5	-	9 250
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	5 248	-	(250)	-	-	-	4 998
Total au coût amorti	272 369	11 667	(5 567)	(29)	15	(56)	278 399
Total	273 525	11 667	(5 858)	(37)	15	(56)	279 256

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous excluons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des trois mois clos le 31 mars 2022, un montant nul (21 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021) d'OHC arrivées à échéance ont été éliminés des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Pour les trois mois clos le 31 mars 2022, nous avons également exclu 6 millions de dollars (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2021) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de Placements en valeurs mobilières – achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Pouvoirs d'emprunt

La ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2022, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élevaient respectivement à 6 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars en 2021). Nos emprunts à court terme réels en cours au 31 mars 2022 étaient de 351 millions de dollars (367 millions au 31 décembre 2021). Nos emprunts à long terme contractés au cours des trois mois clos le 31 mars 2022 s'élevaient à 856 millions de dollars (959 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Instruments financiers désignés à la JVRN		
Placements en valeurs mobilières	-	(1)
Prêts	(3)	(3)
Emprunts	12	8
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	9	4
Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN		
Titres de capitaux propres	3	1
Instruments dérivés	49	50
Prêts	(14)	2
Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN	38	53
Titres de créance désignés à la JVAERG ¹	(79)	(36)
Prêts classés au coût amorti	(6)	-
Emprunts classés au coût amorti ²	35	29
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers ³	(4)	5
Total	(7)	55

¹ Y compris une perte de change de 48 millions de dollars (perte de 61 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2021) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Comprend des gains de 35 millions de dollars sur les émissions d'emprunts (29 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

³ Exclut les pertes de crédit prévues sur les prêts des activités d'assurance prêt hypothécaire au coût amorti de 1 million de dollars au cours des trois mois clos le 31 mars 2022 (5 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021). Ces pertes de crédit prévues sont présentées dans les règlements d'assurance.

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements relatifs aux conditions économiques et à celles du marché, il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant les trois mois clos le 31 mars 2022.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Nous détenons pour 4 145 millions de dollars américains de titres de créance libellés en dollars américains au 31 mars 2022 (4 393 millions au 31 décembre 2021), que nous présentons à la JVAERG ou à la JVRN sous forme de titres de placements en valeurs mobilières.

Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(en millions)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	169	138
Titres libellés en dollars américains	62	53
Incidences de la diversification	(9)	(11)
VAR totale	222	180

Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2022 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2022.

<i>(en millions)</i>	Au			
	31 mars 2022		31 décembre 2021	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(613)	493	(616)	517

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. La nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois clos le 31 mars 2022.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	15	17	-	-
Charges d'intérêts nettes	-	2	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	15	19	1	1
Gains actuariels nets découlant de changements des hypothèses financières	430	373	17	17
Rendement de l'actif des régimes, excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(146)	(92)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	284	281	17	17
Cotisations de la SCHL ²	17	13	1	1
Cotisations du personnel	5	6	-	-
Total des cotisations	22	19	1	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

² Comprend des paiements de solvabilité de 9,0 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (6,1 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 mars 2022 était de 4,0 % (3,0 % au 31 décembre 2021).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2022	2021
Charge d'impôt exigible	106	206
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	25	(22)
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net	131	184
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(194)	(114)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	-	(3)
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	47	40
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(147)	(77)
Total	(16)	107

19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 13 millions de dollars pendant les trois mois clos le 31 mars 2022 pour les activités d'assurance prêt hypothécaire (12 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021) et 8 millions pendant les trois mois clos le 31 mars 2022 pour les activités de financement hypothécaire (9 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2021).

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

Au 31 mars 2022, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 7 653 millions de dollars (8 292 millions au 31 décembre 2021) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2027 s'élevaient à 170 millions de dollars (142 millions au 31 décembre 2021).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au	
	31 mars 2022	31 décembre 2021
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	48	55
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	341	242
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL)	260	308
Prêt direct – couvert économiquement	226	130
Total	875	735

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.